



JE SUIS JEUNE
ALTERNANT,
À QUELLES AIDES
AI-JE DROIT ?

LOGEMENT

GARANT

CAUTION...



**PROFITEZ D'UN COUP DE POUCE
D'ACTION LOGEMENT**

**Découvrez en quelques clics
toutes les aides dédiées aux jeunes
qui vont vous simplifier la vie !**

VOUS ÊTES...

En contrat en alternance (en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) et vous avez entre 15 et 30 ans.

VOUS SOUHAITEZ...

Concrétiser votre projet professionnel et vous avez besoin d'un coup de pouce pour vous loger et faire face à vos frais d'installation.

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! EN VOUS CONNECTANT À VOTRE NOUVELLE PLATEFORME

- Un diagnostic personnalisé de votre situation
- Toutes les aides au logement disponibles et adaptées à votre profil en un clin d'œil
- Un gain de temps pour vos démarches
- **Un service simple, rapide et gratuit !**



Les aides sont soumises à conditions et octroyées sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Elles sont disponibles dans la limite des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, connectez-vous à la plateforme ou contactez-nous.

Action Logement Services

Siège social : 66, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14

SAS au capital de 20 000 000 d'euros - Société de financement agréée

824 541 148 RCS Paris - ORIAS 17006232

 **@Services_AL**